

UFF GRANDES MARQUES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion....	4
Autres informations.....	13
Rapport d'activité de l'OPCVM Maître " UFF GRANDES MARQUES	15
Rapport certifié du commissaire aux comptes	22
Annexe d'informations périodiques SFDR article 8	57
Rapport annuel certifié du fonds maître "OFI INVEST GRANDES MARQUES	92

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Gestionnaire financier par délégation : Ofi Invest Asset Management

Société de gestion de portefeuille S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
RCS Paris 384 940 342 – APE 6630 Z – Agrément AMF n° GP 92-12 – FR 51384940342
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris – France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM FRANCE, représenté par Nicolas BENARD

Siège social : 5-7, rue des Italiens 75009 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0011439157 : UFF GRANDES MARQUES part M
- FR001400PEO0: UFF GRANDES MARQUES part A
- FR001400OY99 : UFF GRANDES MARQUES part N
- FR001400UWD5 : UFF GRANDES MARQUES part CT

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation et/ou distribution

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- le mode sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,
- pour chacun des titres ainsi sélectionnés, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein de la société de gestion délégataire, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse – palmarès L'expansion, - ou effectués par des cabinets indépendants – BrandZ, Interband, ...- et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison,

comprenant les valeurs de l'indice MSCI World, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion délégataire s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management (société de gestion par délégation) a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion délégataire s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante sur le site internet du gestionnaire financier par délégation : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-etnormatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site du gestionnaire financier par délégation : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le fonds n'est pas labelisé ISR

➤ Règlementation SFDR

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

➤ Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

➤ **Risque actions**

Étant donné que le FCP investit dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

L'exposition du portefeuille au risque de change sera au maximum de 120%.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de crédit**

Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés ou publics. Les titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. De même, les titres publics sont susceptibles de présenter un risque lié à la dégradation de l'entité émettrice. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

L'exposition du portefeuille au risque de change sera au maximum de 120%.

➤ **Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de la taille de capitalisation de la société. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions

- ☒ OPCVM de droit français
- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) de droit français*
- ☒ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) européens ou de droit étrangers*
- ☐ OPC nourriciers

*répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société qui lui serait liée.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Marchés réglementés

- ☒ Marchés organisés
- ☒ Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit
- ☐ Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Autre nature

Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change, de certains risques, titres...et d'ajuster son exposition au marché.

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

La Société de Gestion se réserve la possibilité d'utiliser, dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, d'autres instruments afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des titres intégrant des dérivés.

Risques sur lesquels le Fonds peut intervenir

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit
- ☐ Autres risques

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés

- ☒ Obligations convertibles
- ☒ Obligations échangeables
- ☒ Obligations avec bons de souscription
- ☒ Obligations remboursables en actions
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN structurés
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables
- ☒ Droits et warrants

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- 31 décembre 2025 : changement de dénomination - suppression "ISR" le fonds de « **GRANDES MARQUES ISR** » devient « **UFF GRANDES MARQUES** »
- modification méthodologie de notation ESG (passage de MSCI à note Ofi), le fonds passera simplement d'une sélectivité Best In Class 20% à une amélioration de note cut 20%.
- 11 juillet 2025 : Modification de la stratégie ESG du fonds - communication centrale à réduite.
- Changement de date de clôture de septembre à décembre.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2025 : 11, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1 422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,17 % TTC maximum Part A : 2,72 % TTC maximum Part N : 1,83 %TTC maximum Part CT : 2,52% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI World

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

• Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Païement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de :

- la part M : 1,17%
- la part A : 2,72%
- la part N : 1,83%
- la part CT : 2,52%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions.

Elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'OFI Invest Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Ofi Invest Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Ofi Invest Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés à ses clients. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Ofi Invest Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants

- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement et de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).
Ofi Invest Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Ofi Invest Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Ofi Invest Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Ofi Invest Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Ofi Invest Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.ofi-invest-am.com)

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Ofi Invest Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Ofi Invest Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Ofi Invest Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.ofi-invest-am.com).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : (www.ofi-invest-am.com). Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Ofi Invest Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Ofi Invest Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution pour la part M.

- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- Part CT : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF GRANDES MARQUES »

UFF GRANDES MARQUES - de OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Exercice : 31/10/2025 – 31/12/2025 (3 mois)

Au cours du dernier trimestre 2025, le fonds a surperformé le MSCI World, notamment grâce à certaines de nos positions dans le secteur industriel (Caterpillar, Hitachi, American Express). Par ailleurs, notre sur exposition sur les services financiers s'est également révélée payante, et plus particulièrement notre ligne en Morgan Stanley qui s'est très fortement revalorisée tout au long de l'exercice. Cela a permis de compenser en partie la contreperformance embarquée par la sous exposition du portefeuille au secteur bancaire, et plus particulièrement aux banques européennes, qui ont connu une année 2025 en tout point exceptionnelle. Enfin, le rebond du luxe en toute fin d'exercice s'est également révélé payant pour la stratégie du fonds, notamment au travers de nos investissements en LVMH, Ralph Lauren et Richement.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance de

part M : 3,40%

part A : 3,00%

part N : 3,23%

part CT : 3,06%

sur un exercice de 3 mois contre 3,17% pour leur indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENT DE UFF GRANDES MARQUES
D'octobre 2025 à décembre 2025

Achats	
Nom	Montant en €
US0378331005/APPLE INC	2 328 923.87
US30303M1027/META PLATFORMS-A	1 523 105.91
NL0011585146/FERRARI NV	1 244 272.40

Ventes	
Nom	Montant en €
FR001400KPZ3/OFI INVEST ESG LIQ I	-3 890 805.53
FR0000131104/BNP PARIBAS	-1 823 730.71
US6174464486/MORGAN STANLEY	-1 248 767.68
US2435371073/DECKERS OUTDOOR	-1 086 842.70

UFF Grandes Marques ESG

Rapport ESG du fonds maître

Décembre 2025



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG : AMELIORATION NOTE (AVEC EXCLUSION)

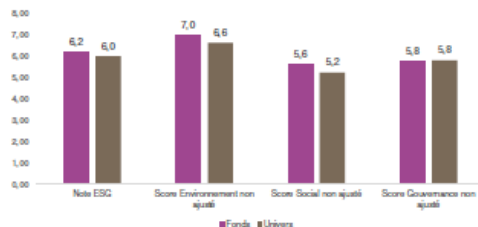
INDICE DE REFERENCE

MSCI World

Couverture par un score ESG *

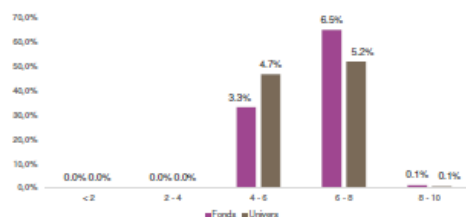
Portefeuille 99,3%
* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

Score ESG



Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Répartition par score ESG



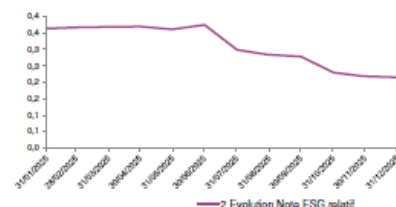
Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Top 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
DASSAULT SYSTEMES	0,62%	8,4
DIAGEO PLC	0,57%	8,2
ALCON AG	1,03%	8,0
ASML HOLDING NV	1,75%	7,7
HOYA CORP	0,53%	7,5
SONY FINANCIAL GROUP INC	0,04%	7,4
SONY GROUP CORP	1,07%	7,4
INFINEON TECHNOLOGIES AG	0,97%	7,4
ADVANCED MICRO DEVICES INC	0,91%	7,1
QUALCOMM INCORPORATED	1,37%	7,1
Total	8,96%	

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Evolution du score ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Bottom 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
ON HOLDING AG	0,65%	
META PLATFORMS INC	1,83%	4,6
FERRARI NV	0,75%	4,7
APPLE INC	4,07%	4,9
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC	0,85%	5,1
UBS GROUP AG	1,04%	5,1
ALPHABET INC	5,70%	5,2
S4 CAPITAL PLC	0,03%	5,2
JPMORGAN CHASE & CO	2,88%	5,2
ELI LILLY AND COMPANY	1,29%	5,3
Total	19,07%	

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

Part du portefeuille alignée à la taxonomie européenne

	Fonds	Univers	Relatif
31/12/2025			
Emissions	0,9	2,1	-1,2
Couverture	37,6%	41,9%	

Source : BRS & MSCI au 31/12/2025

	Fonds	Univers	Relatif
31/12/2025			
Emissions	37,0	36,5	1,5
Couverture	39,2%	40,2%	

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM France
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0)156 88 3120
www.rsmfrance.fr

UFF GRANDES MARQUES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régipar le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF GRANDES MARQUES** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** d'une durée exceptionnelle de 3 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir la présente attestation dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de 1^{er} octobre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM FRANCE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nicolas BÉNARD
Associé

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	154 067 262,58	148 097 020,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	154 067 262,58	148 097 020,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 316 568,32	6 182 143,38
OPCVM	2 316 568,32	6 182 143,38
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	156 383 830,90	154 279 164,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	114 135,93	349 737,78
Comptes financiers	2 276 353,48	1 093 201,06
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 390 489,41	1 442 938,84
Total de l'actif I+II	158 774 320,31	155 722 102,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
Capitaux propres :		
Capital	153 715 976,35	149 651 624,24
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	4 668 771,71	5 562 853,50
Capitaux propres I	158 384 748,06	155 214 477,74
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	158 384 748,06	155 214 477,74
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	389 572,25	507 625,15
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	389 572,25	507 625,15
Total Passifs : I+II+III+IV	158 774 320,31	155 722 102,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	387 625,94	1 933 374,10
Produits sur obligations	18 038,83	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	5 746,96	104 212,52
Sous-total produits sur opérations financières	411 411,73	2 037 586,62
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-730,08	-12 911,80
Sous-total charges sur opérations financières	-730,08	-12 911,80
Total revenus financiers nets (A)	410 681,65	2 024 674,82
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 045 362,69	-3 791 776,79
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 045 362,69	-3 791 776,79
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-634 681,04	-1 767 101,97
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	16 080,12	-69 729,91
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-618 600,92	-1 836 831,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	270 775,21	10 961 534,98
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 425,55	-66 933,86
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	262 349,66	10 894 601,12
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 285,29	-479 473,27
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	260 064,37	10 415 127,85

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 138 367,68	-5 159 208,40
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-68 547,53	58 328,51
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 069 820,15	-5 100 879,89
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-42 511,89	2 085 437,42
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 027 308,26	-3 015 442,47
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 668 771,71	5 562 853,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025	31/12/2025
Actif net Global en EUR	125 216 075,47	135 742 896,69	139 455 812,82	155 214 477,74	158 384 748,06
Part UFF GRANDES MARQUES A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	116 384 024,63	126 483 031,41	119 342 157,43
Nombre de titres	0,00	0,00	658 344,0091	697 271,4682	638 739,8437
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	176,78	181,39	186,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	3,64	13,33	0,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-0,61	-2,45	-0,79
Part UFF GRANDES MARQUES CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	19 875 019,03	19 820 898,15
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	100 543,3778	97 299,5381
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	197,67	203,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	4,66	0,33
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,81	-0,76
Part UFF GRANDES MARQUES M en EUR					
Actif net	125 216 075,47	135 742 896,69	23 071 686,06	1 858 961,53	1 922 236,54
Nombre de titres	75 501,1497	72 902,1497	10 023,8092	775,0000	775,0000
Valeur liquidative unitaire	1 658,46	1 861,98	2 301,68	2 398,66	2 480,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	99,77	33,46	203,56	174,82	4,05
Capitalisation unitaire sur revenu	33,74	10,94	6,65	4,45	-0,90
Part UFF GRANDES MARQUES N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	102,13	6 997 465,77	17 299 455,94
Nombre de titres	0,00	0,00	1,0000	66 309,4909	158 801,0912
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	102,13	105,52	108,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,20	7,72	0,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,69	-0,22

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 3 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement et de gestion, peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,17 % TTC maximum Part A : 2,72 % TTC maximum Part N : 1,83 %TTC maximum Part CT : 2,52% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI World

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Païement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF GRANDES MARQUES CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GRANDES MARQUES N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GRANDES MARQUES A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GRANDES MARQUES M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	30/09/2025
Capitaux propres début d'exercice	155 214 477,74	139 455 812,82
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 742 677,07	45 333 716,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 269 895,52	-33 601 563,26
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-634 681,04	-1 767 101,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	262 349,66	10 894 601,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 069 820,15	-5 100 879,89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	-108,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	158 384 748,06	155 214 477,74

(*) 30/09/2025 : soulte fusion 108€.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF GRANDES MARQUES A		
Parts souscrites durant l'exercice	2 041,2320	374 099,90
Parts rachetées durant l'exercice	-60 572,8565	-11 272 988,48
Solde net des souscriptions/rachats	-58 531,6245	-10 898 888,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	638 739,8437	
Part UFF GRANDES MARQUES CT		
Parts souscrites durant l'exercice	2 709,8382	545 755,09
Parts rachetées durant l'exercice	-5 953,6779	-1 209 972,64
Solde net des souscriptions/rachats	-3 243,8397	-664 217,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 299,5381	
Part UFF GRANDES MARQUES M		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	775,0000	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF GRANDES MARQUES N		
Parts souscrites durant l'exercice	109 185,0369	11 822 822,08
Parts rachetées durant l'exercice	-16 693,4366	-1 786 934,40
Solde net des souscriptions/rachats	92 491,6003	10 035 887,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	158 801,0912	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF GRANDES MARQUES A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF GRANDES MARQUES A FR001400PEO0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	119 342 157,43	638 739,8437	186,84
UFF GRANDES MARQUES CT FR001400UWD5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 820 898,15	97 299,5381	203,71
UFF GRANDES MARQUES M FR0011439157	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	1 922 236,54	775,0000	2 480,30
UFF GRANDES MARQUES N FR001400OY99	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 299 455,94	158 801,0912	108,93

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2 FRANCE	Pays 3 JAPON	Pays 4 SUISSE	Pays 5 IRLANDE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	154 067,26	108 291,72	11 391,10	10 522,77	6 192,17	3 896,15
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	154 067,26					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 276,35	0,00	0,00	0,00	2 276,35
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	2 276,35

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 276,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 276,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	113 191,11	10 522,77	5 188,92	3 189,71	1 457,07
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	35,36	24,09	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 296,33	830,57	21,28	56,80	10,69
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	114 522,80	11 377,43	5 210,20	3 246,51	1 467,76

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	11 948,93
	Coupons et dividendes en espèces	102 187,00
Total des créances		114 135,93
Dettes		
	Rachats à payer	17 583,59
	Frais de gestion fixe	371 758,48
	Frais de gestion variable	230,18
Total des dettes		389 572,25
Total des créances et des dettes		-275 436,32

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part UFF GRANDES MARQUES A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	850 722,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,72
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	127 783,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,52
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 639,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,17
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF GRANDES MARQUES N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	61 217,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
Revenus nets	-618 600,92	-1 836 831,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-618 600,92	-1 836 831,88
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-618 600,92	-1 836 831,88

Part UFF GRANDES MARQUES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
Revenus nets	-508 449,67	-1 712 483,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-508 449,67	-1 712 483,71
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-508 449,67	-1 712 483,71
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-508 449,67	-1 712 483,71
Total	-508 449,67	-1 712 483,71
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
Revenus nets	-74 466,95	-81 802,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-74 466,95	-81 802,73
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-74 466,95	-81 802,73
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-74 466,95	-81 802,73
Total	-74 466,95	-81 802,73
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
Revenus nets	-702,56	3 450,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-702,56	3 450,76
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-702,56	3 450,76
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-702,56	3 450,76
Total	-702,56	3 450,76
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
Revenus nets	-34 981,74	-45 996,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-34 981,74	-45 996,20
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-34 981,74	-45 996,20
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-34 981,74	-45 996,20
Total	-34 981,74	-45 996,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	260 064,37	10 415 127,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	260 064,37	10 415 127,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	260 064,37	10 415 127,85

Part UFF GRANDES MARQUES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	196 018,62	9 298 645,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	196 018,62	9 298 645,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	196 018,62	9 298 645,23
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	196 018,62	9 298 645,23
Total	196 018,62	9 298 645,23
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 541,30	468 747,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	32 541,30	468 747,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 541,30	468 747,60
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	32 541,30	468 747,60
Total	32 541,30	468 747,60
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 146,40	135 486,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 146,40	135 486,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 146,40	135 486,53
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 146,40	135 486,53
Total	3 146,40	135 486,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF GRANDES MARQUES N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	28 358,05	512 248,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	28 358,05	512 248,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	28 358,05	512 248,49
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	28 358,05	512 248,49
Total	28 358,05	512 248,49
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			154 067 262,58	97,28
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			154 067 262,58	97,28
Assurance			3 867 127,58	2,44
METLIFE INC	USD	22 695	1 525 431,73	0,96
PRUDENTIAL PLC	GBP	173 470	2 273 795,05	1,44
SONY FINANCIAL GROUP INC	JPY	75 300	67 900,80	0,04
Banques commerciales			7 115 546,58	4,49
JPMORGAN CHASE & CO	USD	16 156	4 432 531,24	2,80
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	JPY	80 000	1 083 388,13	0,68
UBS GROUP AG-REG	CHF	40 272	1 599 627,21	1,01
Biens de consommation durables			1 645 980,77	1,04
SONY GROUP CORP	JPY	75 300	1 645 980,77	1,04
Boissons			5 268 133,35	3,33
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	80 300	715 152,69	0,45
COCA-COLA CO/THE	USD	46 755	2 783 125,76	1,76
CONSTELLATION BRANDS INC-A	USD	7 624	895 574,13	0,57
DIAGEO PLC	GBP	47 607	874 280,77	0,55
Composants automobiles			1 946 178,64	1,23
BRIDGESTONE CORP	JPY	41 800	797 902,54	0,50
FERRARI NV	EUR	3 603	1 148 276,10	0,73
Crédit à la consommation			2 865 541,44	1,81
AMERICAN EXPRESS CO	USD	9 097	2 865 541,44	1,81
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 004 427,99	1,27
KEURIG DR PEPPER INC	USD	84 045	2 004 427,99	1,27
Distribution spécialisée			1 113 503,97	0,70
FAST RETAILING CO LTD	JPY	3 600	1 113 503,97	0,70
Divertissement			1 842 336,47	1,16
NINTENDO CO LTD	JPY	18 000	1 035 965,45	0,65
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	36 274	806 371,02	0,51
Equipement et services pour l'énergie			2 401 719,72	1,52
SCHLUMBERGER LTD	USD	73 494	2 401 719,72	1,52
Equipements de communication			4 355 928,41	2,75
CISCO SYSTEMS INC	USD	34 304	2 249 935,82	1,42
QUALCOMM INC	USD	14 460	2 105 992,59	1,33
Equipements électriques			2 139 469,20	1,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9 108	2 139 469,20	1,35
Equipements et fournitures médicaux			3 178 839,63	2,01
ALCON INC	CHF	23 366	1 589 038,67	1,01
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	2 412	1 163 148,98	0,73
TERUMO CORP	JPY	34 600	426 651,98	0,27
Equipements et instruments électroniques			1 825 157,81	1,15
CARRIER GLOBAL CORP	USD	22 265	1 001 730,68	0,63

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HOYA CORP	JPY	6 400	823 427,13	0,52
FPI résidentielles			2 314 499,88	1,46
PROLOGIS INC	USD	21 293	2 314 499,88	1,46
Hôtels, restaurants et loisirs			4 374 577,69	2,76
BOOKING HOLDINGS INC	USD	672	3 064 227,31	1,93
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC	USD	41 593	1 310 350,38	0,83
Logiciels			18 326 272,88	11,57
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	40 124	956 556,16	0,60
MICROSOFT CORP	USD	23 351	9 615 573,77	6,07
ORACLE CORP	USD	10 109	1 677 674,82	1,06
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	12 072	1 893 364,89	1,20
SALESFORCE INC	USD	12 315	2 777 782,49	1,75
SAP SE	EUR	6 745	1 405 320,75	0,89
Machines			4 472 393,10	2,82
CATERPILLAR INC	USD	5 979	2 916 420,22	1,84
KION GROUP AG	EUR	14 681	1 001 978,25	0,63
PANASONIC HOLDINGS CORP	JPY	50 400	553 994,63	0,35
Marchés de capitaux			8 056 618,91	5,09
BLACKROCK INC	USD	3 323	3 028 430,18	1,91
KKR & CO INC	USD	13 039	1 415 310,76	0,89
MORGAN STANLEY	USD	23 901	3 612 877,97	2,29
Media			652 854,17	0,41
PUBLICIS GROUPE	EUR	6 897	611 212,14	0,38
S4 CAPITAL PLC	GBP	178 234	41 642,03	0,03
Médias et services interactifs			11 598 606,73	7,32
ALPHABET INC-CL A	USD	19 732	5 258 730,47	3,32
ALPHABET INC-CL C	USD	13 162	3 516 740,26	2,22
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	5 023	2 823 136,00	1,78
Ordinateurs et périphériques			6 269 828,40	3,96
APPLE INC	USD	27 086	6 269 828,40	3,96
Pétrole et gaz			2 795 287,56	1,76
TOTALENERGIES SE	EUR	50 284	2 795 287,56	1,76
Produits alimentaires			1 066 001,96	0,67
GENERAL MILLS INC	USD	26 924	1 066 001,96	0,67
Produits chimiques			1 674 046,82	1,06
LINDE PLC	USD	4 611	1 674 046,82	1,06
Produits de soins personnels			1 282 678,58	0,81
L'OREAL	EUR	2 763	1 012 915,80	0,64
SHISEIDO CO LTD	JPY	21 800	269 762,78	0,17
Produits domestiques			1 873 054,20	1,18
PROCTER AND GAMBLE CO/THE	USD	15 350	1 873 054,20	1,18
Produits pharmaceutiques			7 747 374,30	4,89
ELI LILLY & CO	USD	2 155	1 971 931,88	1,25
MERCK & CO. INC.	USD	32 353	2 899 635,39	1,82
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	33 460	1 457 071,23	0,92

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ZOETIS INC	USD	13 243	1 418 735,80	0,90
Produits pour l'industrie du bâtiment			581 335,80	0,37
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	19 186	581 335,80	0,37
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			19 159 572,95	12,11
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	7 688	1 401 900,53	0,89
ASML HOLDING NV	EUR	2 925	2 695 095,00	1,70
BROADCOM INC	USD	10 259	3 023 236,32	1,91
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	39 443	1 488 184,39	0,94
NVIDIA CORP	USD	66 444	10 551 156,71	6,67
Services aux entreprises			2 222 107,45	1,40
ACCENTURE PLC-CL A	USD	9 727	2 222 107,45	1,40
Services financiers diversifiés			8 267 465,75	5,22
MASTERCARD INC - A	USD	5 093	2 475 619,94	1,56
NASDAQ INC	USD	28 116	2 325 264,66	1,47
ON HOLDING AG-CLASS A	USD	25 350	1 003 250,88	0,63
S&P GLOBAL INC	USD	5 536	2 463 330,27	1,56
Services liés aux technologies de l'information			3 193 145,67	2,02
CAPGEMINI SE	EUR	8 464	1 204 004,00	0,76
HITACHI LTD	JPY	74 700	1 989 141,67	1,26
Textiles, habillement et produits de luxe			6 569 648,22	4,15
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	10 818	2 000 254,59	1,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	328	696 016,00	0,44
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 063	1 975 635,00	1,25
RALPH LAUREN CORP	USD	6 303	1 897 742,63	1,20
TITRES D'OPC			2 316 568,32	1,46
OPCVM			2 316 568,32	1,46
Gestion collective			2 316 568,32	1,46
OFI INVEST ESG LIQUIDITES PART I	EUR	2 172	2 316 568,32	1,46
Total			156 383 830,90	98,74

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	156 383 830,90
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 390 489,41
Autres passifs (-)	-389 572,25
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	158 384 748,06

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF GRANDES MARQUES A	EUR	638 739,8437	186,84
Part UFF GRANDES MARQUES CT	EUR	97 299,5381	203,71
Part UFF GRANDES MARQUES M	EUR	775,0000	2 480,30
Part UFF GRANDES MARQUES N	EUR	158 801,0912	108,93

Dénomination du produit :
UFF Grandes Marques

Identifiant d'entité juridique :
969500FQ9S7BJQRNV383

Caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds UFF GRANDES MARQUES

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : _____ %

☒ ☐ ☒ Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **52,92%** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

UFF Grandes Marques (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **52,92%** d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025 et a été délabélisé, ainsi que le 11 juillet 2025, concernant l'approche ESG retenue par le Fonds.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,21** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,99** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **52,92%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **6,21** sur 10 par rapport au score ESG de son univers qui est de **6,02** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues conformément à l'approche « Best-in-Class »** : **20%** ;

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone représente **30,95** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **91,93** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration** : la part des administrateurs au sein des conseils d'administration est de **97%** par rapport à son univers dont la part est de **98%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **31 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille avait atteint **7,64** sur 10 par rapport au score ESG de son univers qui était de **6,94** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone a représenté **41,49** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **105,52** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires;
- **La part d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration**: la part des administrateurs au sein des conseils d'administration était de **97,94%** par rapport à son univers dont la part était de **98,56%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** au niveau du portefeuille a atteint **7,50** sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **6,96** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, un indicateur ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues a été particulièrement suivi. Sa performances respective au 30 décembre 2022 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** a représenté **48,36** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **140,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **52,92%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3345,44 Teq CO2	3361,08 Teq CO2	Ajustement de la formule	Livraison des outils à la gestion pour

Emissions de gaz à effet de serre			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%	d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Emissions de GES de niveau 2	1821,64 Teq CO2	2206 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
		Emissions de GES de niveau 3	98737,77 Teq CO2	127605,85 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
		Emissions totales de GES	103904,85 Teq CO2	133172,94 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	175,70 (Teq CO2/million d'EUR)	224,25 Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	524,16 (Teq CO2/million d'EUR)	577,37 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,02%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,49%	0,07%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 96,6%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 41,23%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 49%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,20%	Taux de couverture = 96,6%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 15,47%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 25%		
			Taux de couverture = 25,04%	Taux de couverture = 3%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,09 (GWh/million d'EUR)	0,16 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,42%	Taux de couverture = 98,2%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	1,05%	1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et
			Taux de couverture = 97,69%	Taux de couverture = 95,10%		

		incidence négative sur ces zones				produits chimiques dangereux.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4372,91 (Tonnes)	855,77 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,61%	Taux de couverture = 4,5%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	59,95 (Tonnes)	30,29 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 57,23%	Taux de couverture = 47,2%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	37,12 %	0,37%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,24 %	Taux de couverture = 95,7%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,50%	0,18	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,23 %	Taux de couverture = 51%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,88%	36%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	2,97%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,24%	Taux de couverture = 95,50%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	11,74 %	15,48%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34 %	Taux de couverture = 95,50%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	6,78%	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	6,24%	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'information	4,00%	États-Unis
ALPHABET INC CLASS A	Services de communication	3,38%	États-Unis
JPMORGAN CHASE	Finance	2,84%	États-Unis
MORGAN STANLEY	Finance	2,31%	États-Unis
ALPHABET INC CLASS C	Services de communication	2,24%	États-Unis
BLACKROCK INC	Finance	2,03%	États-Unis
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	1,98%	États-Unis
CATERPILLAR INC	Industrie	1,93%	États-Unis
BROADCOM INC	Technologies de l'information	1,92%	États-Unis
MERCK & CO INC	Santé	1,83%	États-Unis
SALESFORCE INC	Technologies de l'information	1,80%	États-Unis
META PLATFORMS INC CLASS A	Services de communication	1,80%	États-Unis
COCA-COLA	Soins de santé	1,79%	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **97,48%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

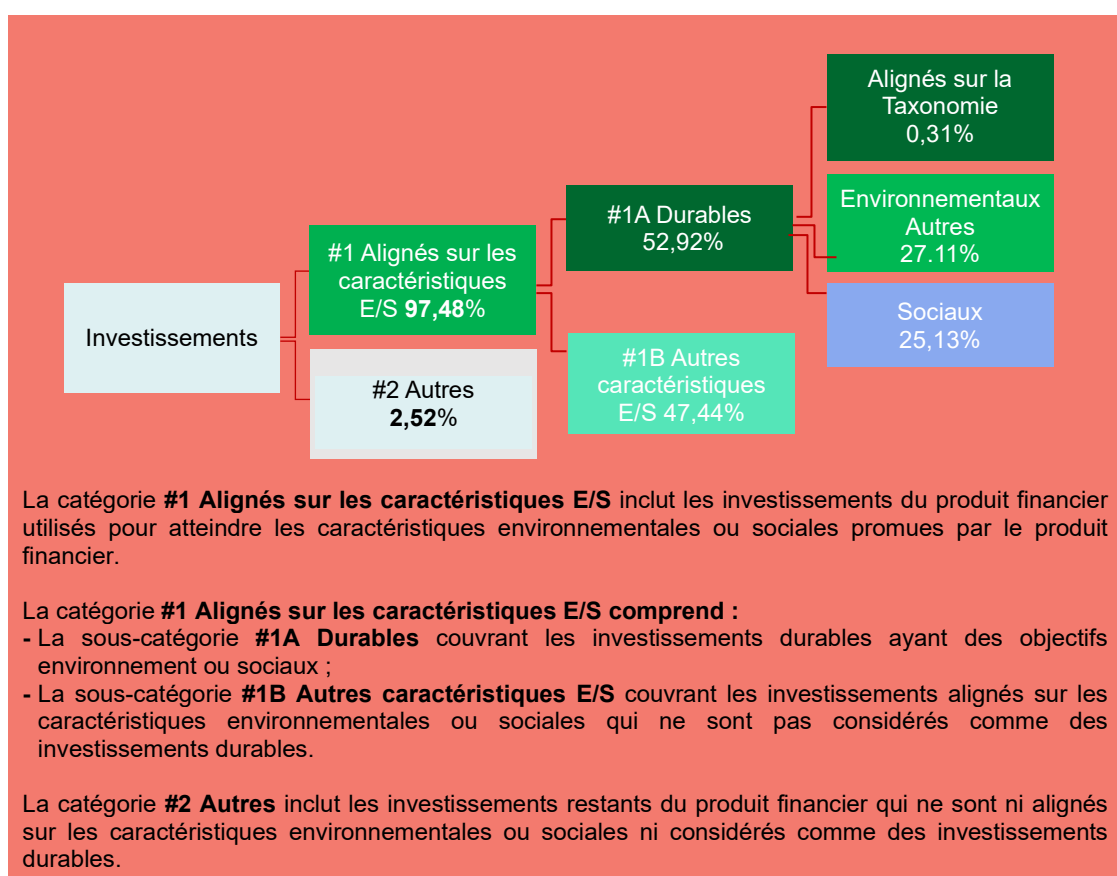
Le Fonds détient actuellement **52,92%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **27,11%** ayant un objectif environnemental et **25,13%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **2,52%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **1,90** de liquidités ;
- **0** % de dérivés ;
- **0,62** % de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1A Durable**.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Technologies de l'information	Technologies de l'information	33,20 %
	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs.	13,60 %
	Logiciels	11,80 %
	Technologie : matériel, stockage et périphériques	4,00%
	Services informatiques	2,20%
	Équipement de communication.	1,50%
Finances	Finances	18,70 %
	Consommation discrétionnaire	11,10 %
	Textiles et vêtements	4,80%
	Hôtels, restaurants et loisirs	2,80%
	Biens durables domestiques	1,30%
	Automobiles	0,70%
	Vente au détail spécialisée	0,70%
	Composants automobiles	0,50%
	Produits de loisirs	0,40%
Communication Services	Communication Services	9,00%
	Médias interactifs et services	7,40%
	Divertissement	1,10%
	Médias	0,40%
Produits de consommation de base	Produits de consommation de base	7,40%
Soins de santé	Soins de santé	7,40%
Industriel	Industriel	5,80%
	Machines	2,60%
	Équipements électriques	1,40%
	Conglomérats industriels	1,20%
	Produits de construction	0,60%
Énergie	Énergie	3,40%
	Pétrole, gaz et combustibles consommables	1,80%
	Équipements et services énergétiques	1,60%
	Aucun	1,60%
Immobilier	Immobilier	1,50%
	REITs industriels	1,50%
Matériaux	Matériaux	1,10%
	Produits chimiques	1,10%
L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles		1,80%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **0,31%**.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

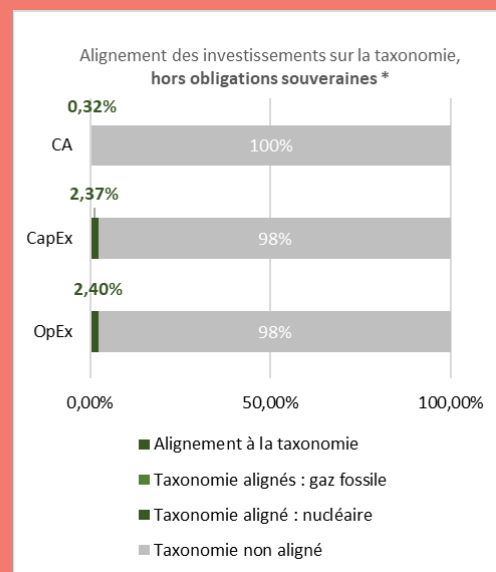
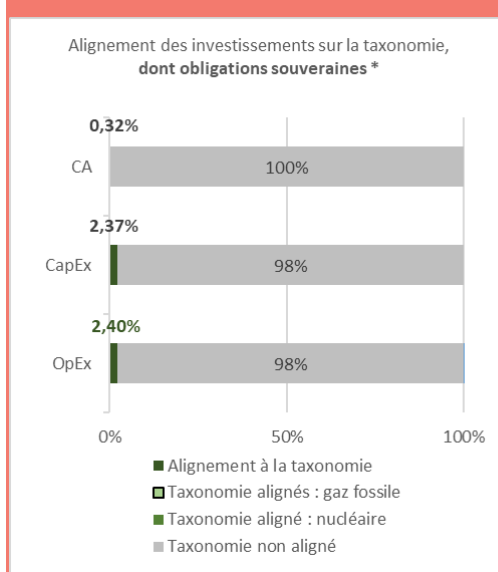
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **1,40%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif

environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **27,11%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **25,13%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice MSCI World qui est le même l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

OFI INVEST GRANDES MARQUES

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	15
Changement(s) à venir.....	15
Autres informations.....	15
Rapport d'activité.....	16
Informations réglementaires.....	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	24
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Compte de résultat.....	32
Annexes aux comptes annuels.....	34
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	62

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Abeille Vie

Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes (France)

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

Société Générale

Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Grandes Marques.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0011586544	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
I	FR0011586551	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC	100 000 euros	Pas de minimum
Afer Génération Grandes Marques	FR001400RX7	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum

Afer Grandes Marques	FR001400T1C6	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'Afer auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum
RF (*)	FR00140107Y4	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des légalisations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part	Pas de minimum
VYV Actions Grandes Marques	FR0014010XA5	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	Pas de minimum	Pas de minimum

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe,
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : www.msci.com

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion du portefeuille repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité du gérant à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le Fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Le gérant se considère comme un investisseur de long terme. Lorsqu'il s'intéresse à un titre, il ne cherche pas de catalyseur à court terme, mais considère la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du Fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient ;
- pour chacun des titres ainsi sélectionné, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du Fonds repose sur les analyses conduites au sein de la Société de Gestion, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse – palmarès L'expansion, – ou effectués par des cabinets indépendants – BrandZ, Interband, ...- et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du Fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice MSCI World, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle. Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres seront libellés en toutes devises.

Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus seront émis indifféremment par le secteur privé ou public.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +1.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres pourront relever de toutes les notations. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la Société de Gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☒ Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**Nature des opérations utilisées :**

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au Fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la Société de Gestion), sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique du prospectus « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique du prospectus « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie du prospectus « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le Dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux pays émergents :

Le portefeuille peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements. La détention éventuelle de ces titres peut donc augmenter le niveau de risque du portefeuille et la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la Société de Gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Ofi Invest ISR Grandes Marques a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest ESG Grandes Marques ;
- Changement de dénomination de ses parts qui perdent le préfixe ISR et sont remplacées par ESG ;
- Délabélisation ;
- Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%

16/05/2025 : ESMA fund naming

Ofi Invest ESG Grandes Marques a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Grandes Marques.

27/06/2025 : création de la part dénommée « RF » - Code ISIN : FR00140107Y4.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

11/07/2025 : changement de méthodologie ESG : passage d'une approche en amélioration de note avec élimination de 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers à une approche en amélioration de note simple (sans cut) et passage en catégorie 2 AMF.

01/09/2025 : création de la part dénommée « VYV Actions Grandes Marques » - Code ISIN : FR0014010XA5.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

2025 marque la troisième année de hausse consécutive des actions mondiales. Le palmarès de ces derniers exercices est impressionnant : sur 3 ans, le SP500 progresse de près de 90%, tout comme le Topix japonais, L'Eurostoxx de 65%, tandis que le MSCI World s'adjuge plus de 80% de progression cumulée. Mais 2025 marque aussi une différence marquée par rapport aux années précédentes, avec le retour de l'incertitude politique, de nouvelles tensions géopolitiques, un effondrement du billet vert et un retour de la volatilité. Jusqu'à la dernière minute, cette année boursière aura laissé les gérants sous tension, et le retour des « Cassandre de la bulle boursière » en fin d'exercice n'aura pas permis d'apaiser les esprits. 2026 sera à n'en pas douter une année compliquée à appréhender, tant les vestiges de 2025 sont lourds à porter.

L'année avait pourtant mal commencé pour les marchés américains. Passé la première euphorie de l'élection de Donald Trump, les indices se montraient hésitants, plus particulièrement dans leur composante la plus technologique, balayée en début d'année par le typhon DeepSeek, cette nouvelle Intelligence Artificielle à bas coût venue de Chine. Il faudra plusieurs semaines aux valeurs de la Big Tech américaine pour relativiser le danger de ces nouveaux modèles censés entrer en conflagration avec les Chat GPT et autres Gemini toujours plus gourmands en ressources financières. Tout cela était bien peu de choses in fine, au regard du choc tarifaire concocté par l'administration américaine, et annoncé en fanfare le 2 avril dernier lors d'un épisode qui restera dans les annales de l'histoire économique. Basé sur une formule sans queue ni tête, D. Trump lançait un coup de pied dans les relations commerciales entre pays, faisant par la même occasion voler en éclat 25 ans de multilatéralisme. Le choc pour les entreprises, y compris américaines, est à la hauteur de la dégringolade boursière. Alors que les marchés boursiers globaux abandonnent en moyenne autour de 15% de performance, les multinationales du monde entier s'empressent de repenser leurs chaînes d'approvisionnement et de production. Les tarifs deviennent potentiellement une menace pour les marges, ce que les marchés décident de refléter par un surcroît de prime de risque.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Mais ces tarifs menacent également l'inflation américaine, déjà très présente dans la campagne présidentielle de 2024. La hausse des rendements obligataires, notamment aux Etats-Unis, suppose que les entreprises n'aient d'autres choix que de repasser la facture tarifaire aux consommateurs finaux, même si cela doit prendre plusieurs années. Or, les secteurs directement liés au pouvoir d'achat américain sont déjà à la peine boursièrement, englués dans le syndrome de la fameuse consommation en « K ». Celle-ci constate un fossé croissant dans les habitudes de dépenses des ménages en fonction de leurs revenus et de l'état de leur patrimoine, notamment financier. Peu d'entreprises de consommation parviendront à tirer leur épingle du jeu cette année, et les secteurs liés finiront, une fois n'est pas coutume, lanterne rouge des indices US.

Il faudra attendre le répit offert par le moratoire de 90 jours sur les tarifs ainsi que le « pivot » de la FED pour que les marchés US reprennent des couleurs. En premier lieu, les publications des entreprises américaines se sont révélées très largement supérieures aux attentes tout au long de l'exercice, conduisant le consensus des analystes à revoir en permanence les estimations de croissance de résultats, qui devraient se situer entre 12% et 14% sur l'année. Mais l'année boursière a également été dominée par l'incroyable avalanche de dépenses d'investissement des géants de la Tech dans le cadre de la course effrénée à la domination dans l'IA. Près de 350 milliards de dollars auront été investis par les hyperscalers sur l'exercice.

Les investisseurs auront d'ailleurs salué ces annonces, les secteurs technologiques figurant en haut de classement des performances. Il conviendra tout de même de noter que des doutes quant à la pertinence de ces investissements sont apparus en toute fin de période, occasionnant quelques prises de profit sur les valeurs phares de 2025.

Les marchés de la zone euro auront fait le parcours en tête pratiquement toute l'année, rattrapés seulement en toute fin de parcours par le marché japonais. Ceux-ci ont entre autres bénéficié de mouvements de flux en défaveur du marché américain, compte tenu d'un contexte politique devenu instable, mais également d'une devise sous pression. Mais il est également à noter que les promesses des différents plans de dépenses publiques allemands ont alimenté les espoirs d'un rebond à venir des agrégats de croissance. Côté résultats des entreprises, les chiffres ne semblent en revanche guère reluisants, même si la faiblesse du dollar compte pour beaucoup dans les révisions en baisse observées tout au long de l'exercice. Et retraits de certains éléments exceptionnels ayant pesé sur les chiffres agrégés, les entreprises européennes démontrent bel et bien une robustesse face à un environnement global devenu plus complexe. Ce sont les secteurs cycliques qui ont majoritairement alimenté la hausse cette année, reflétant les espoirs d'une inflexion de croissance à venir. Comme quoi, il est encore possible dans ce monde d'afficher de solides performances boursières sans exposition majeure à la thématique de l'Intelligence Artificielle. Et tout en haut du tableau européen figure, une fois n'est pas coutume, le secteur bancaire, qui s'adjuge près de 80% de hausse cette année.

L'habileté des négociateurs japonais sur les questions tarifaires auprès de l'administration américaine a permis aux actions japonaises de retrouver quelques couleurs à la suite du choc du 2 avril. Il est vrai que les promesses d'investissement directs à venir aux Etats-Unis de la part des multinationales japonaises s'alignent parfaitement à la politique de relocalisation souhaitée par Donald Trump. Mais c'est bien l'élection de Sanae Takaichi qui a permis au marché japonais de figurer en première place du classement des performances boursières 2025, ceci malgré un contexte de hausses des taux courts dans l'archipel un peu inédit dans le monde développé. Cette élection s'accompagne en effet d'un programme ambitieux de relance par la demande, qui devrait permettre de supporter la hausse des résultats en 2026. Et peu importe si cela ajoute du déficit public à la nation développée la plus endettée au monde. En fin de période, les actions japonaises ne sont clairement plus bon marché, mais les changements de gouvernance à l'œuvre alimentent les espoirs de meilleures rémunérations pour les actionnaires, par des entreprises devenues en masse plus profitables. De quoi continuer à susciter de l'intérêt de la part des investisseurs internationaux.

Enfin, la Chine a fait son grand retour sur le terrain des marchés attractifs pour les investisseurs internationaux. Bien que les espoirs de reprise de croissance aient majoritairement été déçus au cours de l'année, c'est avant tout la composante technologique de la bourse chinoise, la seule capable aujourd'hui de jouer dans la cour des sociétés américaines, qui a propulsé le marché 23% plus haut.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de -0,04% pour la part A, de 1,22% pour la part Afer Génération Grandes Marques, de 0,53% pour la part Afer Grandes Marques et de 1,17% pour la part I contre 6,77% pour son indice de référence : MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

Entre le 1^{er} août 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part RF a été de 6,91% contre 8,86% pour son indice de référence : MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part VYV Actions Grandes Marques a été de 0,26% contre 0,28% pour son indice de référence : MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART A	FR0011586544	31/12/2024	31/12/2025	-0,04%	6,77%	2 984,93 €	2 983,79 €
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART AFER GENERATION GRANDES MARQUES	FR001400RXX7	31/12/2024	31/12/2025	1,22%	6,77%	101,52 €	102,76 €
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART AFER GRANDES MARQUES	FR001400T1C6	31/12/2024	31/12/2025	0,53%	6,77%	101,42 €	101,96 €
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART I	FR0011586551	31/12/2024	31/12/2025	1,17%	6,77%	3 386,75 €	3 426,33 €
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART RF	FR00140107Y4	01/08/2025	31/12/2025	6,91%	8,86%	100,00 €	106,91 €
OFI INVEST GRANDES MARQUES PART VYV Actions Grandes Marques	FR0014010XA5	01/12/2025	31/12/2025	0,26%	0,28%	100,00 €	100,26 €

Au cours de la période sous revue, le Fonds sous performe son indicateur de référence. Cela est en grande partie dû à la sur-représentation de sociétés des secteurs de la consommation, cohérente avec la thématique du portefeuille centrée sur les marques. Des deux côtés de l’atlantique, les secteurs de la consommation discrétionnaire comme de la consommation de base finissent en bas de classement des performances sectorielles. Outre le fait que la consommation en volume soit restée un sujet tout au long de l’année, compte tenu de pouvoir d’achat des ménages sous pression, la mise en place de tarifs douaniers par les Etats-Unis a considérablement affecté les marges d’un grand nombre d’acteurs, qui devront en conséquence passer des hausses de prix au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la modération récente des dépenses de consommation de luxe par les ménages chinois à également pesé sur le secteur tout au long de l’année.

La diversification entamée il y a plusieurs trimestres vers des marques orientées B to B s’est en revanche avérée payante, notamment dans la thématique de l’intelligence artificielle (Nvidia, Broadcom, AMD, Qualcomm, Palo Alto, ...). Nos investissements sur certaines valeurs industrielles disposant de fortes barrières à l’entrée (Caterpillar, Hitachi) ont également contribué positivement à la performance du Fonds, de même que nos positions sur les services financiers, très sur-représentés dans le Fonds.

Au cours du dernier trimestre 2025, le Fonds a surperformé le MSCI World, notamment grâce à certaines de nos positions dans le secteur industriel (Caterpillar, Hitachi, American Express). Par ailleurs, notre sur exposition sur les services financiers s’est également révélée payante, et plus particulièrement notre ligne en Morgan Stanley qui s’est très fortement revalorisée tout au long de l’exercice. Cela a permis de compenser en partie la contreperformance embarquée par la sous exposition du portefeuille au secteur bancaire, et plus particulièrement aux banques européennes, qui ont connu une année 2025 en tout point exceptionnelle. Enfin, le rebond du luxe en toute fin d’exercice s’est également révélé payant pour la stratégie du Fonds, notamment au travers de nos investissements en LVMH, Ralph Lauren et Richement.

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST GRANDES MARQUES	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	101 555 813,29	105 819 969,75
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US0378331005	APPLE INC	21 136 280,82	503 768,04
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US30303M1027	META PLATFORMS INC	11 816 382,43	205 004,17
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US38141G1040	GOLDMAN SACHS GROUP		11 356 617,66
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	DK0062498333	NOVO NORDISK AS	10 428 122,86	375 645,59
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US11135F1012	BROADCOM INC	9 140 546,60	450 801,16
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US5324571083	ELI LILLY & CO	106 418,45	8 835 592,28
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US6311031081	NASDAQ SHS	8 683 178,26	383 148,87
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	US92826C8394	VISA INC-A	129 264,77	7 992 585,74
OFI INVEST GRANDES MARQUES	ACTIONS	CH0432492467	ALCON INC	7 832 393,67	362 579,37

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Grandes Marques n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST GRANDES MARQUES

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST GRANDES MARQUES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST GRANDES MARQUES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST GRANDES MARQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST GRANDES MARQUES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.05.07 17:06:26 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	604 991 371,65	618 273 247,39
Actions et valeurs assimilées (A)	595 255 811,97	604 528 293,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	595 255 811,97	604 528 293,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 735 559,68	13 744 953,60
OPCVM	9 735 559,68	13 744 953,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	604 991 371,65	618 273 247,39
Créances et comptes d'ajustement actifs	408 717,45	282 989,03
Comptes financiers	11 537 581,41	4 668 223,85
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	11 946 298,86	4 951 212,88
Total Actif I+II	616 937 670,51	623 224 460,27

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	520 021 073,89	443 007 127,44
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	95 358 565,96	58 344 121,31
Résultat net de l'exercice	693 265,19	120 990 535,21
Capitaux propres	616 072 905,04	622 341 783,96
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	616 072 905,04	622 341 783,96
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	864 765,47	872 408,51
Concours bancaires	-	10 267,80
Sous-total autres passifs IV	864 765,47	882 676,31
Total Passifs : I+II+III+IV	616 937 670,51	623 224 460,27

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	8 163 546,91	7 624 730,48
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	261 976,77	990 935,94
Sous-total Produits sur opérations financières	8 425 523,68	8 615 666,42
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-9 224,50	-7 923,50
Sous-total Charges sur opérations financières	-9 224,50	-7 923,50
Total Revenus financiers nets (A)	8 416 299,18	8 607 742,92
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-9 367 990,74	-8 933 786,04
Frais de gestion de la société de gestion	-9 367 990,74	-8 933 786,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-9 367 990,74	-8 933 786,04
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-951 691,56	-326 043,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	82 087,50	136 902,27
Sous-total Revenus nets I = C+D	-869 604,06	-189 140,85

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	34 398 083,52	43 872 002,70
Frais de transactions externes et frais de cession	-342 996,85	-491 467,79
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	34 055 086,67	43 380 534,91
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-409 723,82	1 148 457,47
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	33 645 362,85	44 528 992,38
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-30 895 489,01	74 903 364,96
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-542 616,73	79 065,33
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-31 438 105,74	74 982 430,29
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-644 387,86	1 668 253,39
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-32 082 493,60	76 650 683,68
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	693 265,19	120 990 535,21

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	616 072 905,04	622 341 783,96	497 184 780,82	397 998 447,04	428 040 000,37
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	180 728,6110	185 860,9105	190 165,6416	171 513,9111	154 681,8605
Catégorie de parts I	19 619,0455	19 947,3854	14 564,4300	18 786,6790	15 704,7800
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES	10,0000	10,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES	91 590,0000	10,0000	-	-	-
Catégorie de parts RF	10,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES	1 791,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	2 983,79	2 984,93	2 407,76	2 069,43	2 490,48
Catégorie de parts I en EUR	3 426,33	3 386,75	2 699,12	2 292,14	2 725,69
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES en EUR	101,96	101,42 ⁽¹⁾	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES en EUR	102,76	101,52 ⁽²⁾	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	106,91 ⁽³⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES en EUR	100,26 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	-8,50	-4,48	-2,17	-1,78	-12,07
Catégorie de parts I en EUR	215,39	273,26	55,91	126,07	185,51
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES en EUR	5,82	1,48	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES en EUR	6,61	1,58	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	1,45	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES en EUR	0,01	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts R1 a été créée le 01/08/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts R2 a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1.70% TTC pour la part A ;
- 0.50% TTC pour la part I ;
- 0.40% TTC pour la part AFER GENERATION GRANDES MARQUES ;
- 1.15% TTC pour la part AFER GRANDES MARQUES ;
- 0.70% TTC pour la part RF ;
- 1.40% TTC pour la part VYV Actions Grandes Marques

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (MSCI World ; dividendes réinvestis) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice.

Période d'observation

La période d'observation va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour les parts A, AFER GENERATION GRANDES MARQUES et AFER GRANDES MARQUES :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net, en tout ou partie et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Pour la part I, RF et VYV Actions Grandes Marques :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour les parts A, AFER GENERATION GRANDES MARQUES, AFER GRANDES MARQUES, RF et VYV Actions Grandes Marques :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour la part I :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	622 341 783,96	497 184 780,82
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	91 957 555,18	79 444 767,31
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-99 891 723,47	-72 324 686,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-951 691,56	-326 043,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	34 055 086,67	43 380 534,91
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-31 438 105,74	74 982 430,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	616 072 905,04	622 341 783,96

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	22 486,2278
Parts rachetées	27 618,5273
Catégorie de parts I	
Parts émises	5 004,4535
Parts rachetées	5 332,7934
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES	
Parts émises	118 200,0000
Parts rachetées	26 620,0000
Catégorie de parts RF	
Parts émises	10,0000 ⁽⁵⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES	
Parts émises	1 791,0000 ⁽⁶⁾
Parts rachetées	-

(5) La catégorie de parts R1 a été créée le 01/08/2025.

(6) La catégorie de parts R2 a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0011586544 - OFI INVEST GRANDES MARQUES A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0011586551 - OFI INVEST GRANDES MARQUES I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR001400T1C6 - OFI INVEST GRANDES MARQUES AFER GRANDES MARQUES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400RXX7 - OFI INVEST GRANDES MARQUES AFER GENERATION GRANDES MARQUES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR00140107Y4 - OFI INVEST GRANDES MARQUES RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010XA5 - OFI INVEST GRANDES MARQUES VYV ACTIONS GRANDES MARQUES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	France +/-	Japon +/-	Suisse +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	595 256	411 578	43 716	37 856	23 762	78 345
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	595 256	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 538	-	-	-	11 538

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	11 538

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 538	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	11 538	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	JPY +/-	CHF +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	440 576	37 856	19 866	18 115
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	160	86	-	-
Comptes financiers	5 763	3 931	950	893
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	446 498	41 873	20 817	19 007

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	11 538	
<i>Société Générale</i>	<i>11 538</i>	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France	Monétaire	EUR	9 736
Total				9 736

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Coupons à recevoir	408 717,45
Total créances	408 717,45
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-864 212,22
Provision commission de mouvement	-553,25
Total dettes	-864 765,47
Total	-456 048,02

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70 ⁽⁷⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40 ⁽⁸⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(7) La catégorie de parts R1 ayant été créée le 01/08/2025, le taux présenté a été annualisé.

(8) La catégorie de parts R2 ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	9 128,00	1 066,56	9 735 559,68

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A		
Revenus nets	-1 537 016,07	-833 595,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 537 016,07	-833 595,03
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 537 016,07	-833 595,03
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 537 016,07	-833 595,03
Total	-1 537 016,07	-833 595,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	180 728,6110	185 860,9105
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts I		
Revenus nets	579 577,56	644 453,31
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	579 577,56	644 453,31
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	579 577,56	644 453,31
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	579 577,56	644 453,31
Total	579 577,56	644 453,31
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES		
Revenus nets	2,60	-0,06⁽⁹⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,60	-0,06
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,60	-0,06
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,60	-0,06
Total	2,60	-0,06
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES		
Revenus nets	87 801,73	0,93⁽¹⁰⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	87 801,73	0,93
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	87 801,73	0,93
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	87 801,73	0,93
Total	87 801,73	0,93
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	91 590,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	2,06⁽¹¹⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,06	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,06	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,06	-
Total	2,06	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES		
Revenus nets	28,06⁽¹²⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	28,06	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	28,06	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	28,06	-
Total	28,06	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(9) La catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024.

(10) La catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024.

(11) La catégorie de parts R1 a été créée le 01/08/2025.

(12) La catégorie de parts R2 a été créée le 01/12/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	29 480 655,67	39 722 420,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	29 480 655,67	39 722 420,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	95 358 565,96	58 344 121,31
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	124 839 221,63	98 066 541,90
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	124 839 221,63	98 066 541,90
Capitalisation	-	-
Total	124 839 221,63	98 066 541,90
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	180 728,6110	185 860,9105
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 646 204,28	4 806 541,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 646 204,28	4 806 541,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 646 204,28	4 806 541,88

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 646 204,28	4 806 541,88
Total	3 646 204,28	4 806 541,88
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	55,69	14,95⁽¹³⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	55,69	14,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	55,69	14,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	55,69	14,95
Total	55,69	14,95
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	518 434,47	14,96⁽¹⁴⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	518 434,47	14,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	518 434,47	14,96

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	518 434,47	14,96
Total	518 434,47	14,96
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	91 590,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12,50⁽¹⁵⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12,50	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12,50	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	12,50	-
Total	12,50	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIONS GRANDES MARQUES		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,24⁽¹⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,24	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,24	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,24	-
Total	0,24	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 791,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(13) La catégorie de parts AFER GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024.

(14) La catégorie de parts AFER GENERATION GRANDES MARQUES a été créée le 15/11/2024.

(15) La catégorie de parts R1 a été créée le 01/08/2025.

(16) La catégorie de parts R2 a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				595 255 811,97	96,62
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>595 255 811,97</i>	<i>96,62</i>
ACCENTURE SHS CLASS A	IT/Communication	USD	38 779,00	8 858 960,11	1,44
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Manufacture	USD	29 747,00	5 424 341,20	0,88
ALCON INC	Manufacture	CHF	91 576,00	6 227 758,50	1,01
ALPHABET INC	IT/Communication	USD	76 662,00	20 431 015,37	3,32
ALPHABET INC SHS C	IT/Communication	USD	50 663,00	13 536 591,09	2,20
AMERICAN EXPRESS CO	Finance/Assurance	USD	34 195,00	10 771 374,05	1,75
APPLE INC	Manufacture	USD	104 543,00	24 199 463,56	3,93
ASAHI GROUP HOLDINGS	Manufacture	JPY	287 000,00	2 556 025,16	0,41
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	11 220,00	10 338 108,00	1,68
BLACKROCK INC	Finance/Assurance	USD	13 506,00	12 308 750,51	2,00
BOOKING HOLDINGS INC	Admin. privée	USD	2 622,00	11 955 958,33	1,94
BRIDGESTONE CORP	Manufacture	JPY	149 000,00	2 844 198,04	0,46
BROADCOM INC	Manufacture	USD	39 388,00	11 607 294,31	1,88
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	32 541,00	4 628 957,25	0,75
CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	Manufacture	USD	87 147,00	3 920 854,43	0,64
CATERPILLAR INC	Manufacture	USD	23 998,00	11 705 678,62	1,90
CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	Tourisme	USD	161 206,00	5 078 651,28	0,82
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Manufacture	CHF	40 887,00	7 560 030,47	1,23
CISCO SYSTEMS INC	Manufacture	USD	140 294,00	9 201 623,59	1,49
COCA-COLA CO	Manufacture	USD	181 505,00	10 804 218,61	1,75
CONSTELLATION BRANDS INC-A	Manufacture	USD	29 793,00	3 499 716,70	0,57
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	153 898,00	3 668 928,32	0,60
DIAGEO	Manufacture	GBP	197 933,00	3 634 948,93	0,59
ELI LILLY & CO	Manufacture	USD	8 258,00	7 556 479,58	1,23
FAST RETAILING	Commerce	JPY	12 800,00	3 959 125,24	0,64
FERRARI NV	Manufacture	EUR	13 812,00	4 401 884,40	0,71
GENERAL MILLS INC	Manufacture	USD	104 398,00	4 133 430,12	0,67
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	1 255,00	2 663 110,00	0,43
HITACHI LTD	IT/Communication	JPY	267 000,00	7 109 783,49	1,15
HOYA CORP	Manufacture	JPY	22 800,00	2 933 459,14	0,48
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	156 016,00	5 886 483,68	0,96
INTUITIVE SURGICAL	Manufacture	USD	9 065,00	4 371 453,36	0,71
JP MORGAN CHASE & CO	Finance/Assurance	USD	62 713,00	17 205 826,44	2,79
KEURIG DR PEPPER INC	Manufacture	USD	328 274,00	7 829 158,11	1,27
KION GROUP	Manufacture	EUR	56 455,00	3 853 053,75	0,63
KKR AND CO INC	Finance/Assurance	USD	50 340,00	5 464 126,36	0,89
LINDE PLC	Manufacture	USD	17 993,00	6 532 449,46	1,06
LOREAL SA	Manufacture	EUR	10 398,00	3 811 906,80	0,62
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	11 963,00	7 716 135,00	1,25
MASTERCARD INC SHS A	Finance/Assurance	USD	20 037,00	9 739 642,01	1,58
MERCK AND CO INC	Manufacture	USD	123 449,00	11 064 108,08	1,80

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
META PLATFORMS INC	IT/Communication	USD	19 367,00	10 885 063,67	1,77
METLIFE INC	Finance/Assurance	USD	89 688,00	6 028 328,77	0,98
MICROSOFT CORP	IT/Communication	USD	91 629,00	37 731 378,07	6,12
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	Finance/Assurance	JPY	299 600,00	4 057 288,55	0,66
MORGAN STANLEY	Finance/Assurance	USD	92 282,00	13 949 357,96	2,26
NASDAQ SHS	Finance/Assurance	USD	109 752,00	9 076 769,35	1,47
NINTENDO CO LTD	Manufacture	JPY	64 500,00	3 712 209,55	0,60
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	128 144,00	5 580 243,14	0,91
NVIDIA CORP	Manufacture	USD	258 446,00	41 040 639,45	6,66
ON HOLDING LTD	Manufacture	USD	98 440,00	3 895 858,66	0,63
ORACLE CORP	IT/Communication	USD	37 334,00	6 195 895,90	1,01
PALO ALTO NETWORKS INC	IT/Communication	USD	47 776,00	7 493 157,82	1,22
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	Manufacture	JPY	189 300,00	2 080 777,44	0,34
POLO RALPH LAUREN A	Commerce	USD	23 929,00	7 204 677,67	1,17
PROCTER AND GAMBLE CO	Manufacture	USD	59 814,00	7 298 688,19	1,18
PROLOGIS REIT	Immobilier	USD	83 106,00	9 033 430,08	1,47
PRUDENTIAL PLC	Finance/Assurance	GBP	667 043,00	8 743 408,51	1,42
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	26 533,00	2 351 354,46	0,38
QUALCOMM INC	Manufacture	USD	55 885,00	8 139 239,01	1,32
S&P GLOBAL INC	IT/Communication	USD	21 410,00	9 526 716,25	1,55
S4 CAPITAL PLC	Science/Technologie	GBP	667 470,00	155 945,58	0,03
SALESFORCE.COM	IT/Communication	USD	48 259,00	10 885 343,51	1,77
SANLORENZO S P A	Manufacture	EUR	70 462,00	2 134 998,60	0,35
SAP SE	IT/Communication	EUR	25 873,00	5 390 639,55	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	34 962,00	8 212 573,80	1,33
SHISEIDO CO LTD	Manufacture	JPY	79 100,00	978 818,14	0,16
SLB LIMITED	Mines	USD	297 149,00	9 710 569,73	1,58
SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	Finance/Assurance	JPY	272 900,00	246 084,03	0,04
SONY GROUP CORPORATION	Manufacture	JPY	267 400,00	5 845 089,73	0,95
TERUMO CORP	Manufacture	JPY	124 300,00	1 532 741,07	0,25
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	191 808,00	10 662 606,72	1,73
UBS GROUP INC NAMEN AKT	Finance/Assurance	CHF	153 036,00	6 078 678,73	0,99
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	IT/Communication	EUR	140 480,00	3 122 870,40	0,51
ZOETIS INC	Manufacture	USD	49 279,00	5 279 308,43	0,86
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				9 735 559,68	1,58
<i>OPCVM</i>				9 735 559,68	1,58
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	9 128,00	9 735 559,68	1,58
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				604 991 371,65	98,20

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	604 991 371,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	11 946 298,86
Autres passifs (-)	-864 765,47
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	616 072 905,04

OFI INVEST GRANDES MARQUES

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Grandes Marques

Identifiant d'entité juridique :
969500KOLB8HXNK7NJ63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ ☐ ☒ Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **52,56%** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Grandes Marques (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **52,56%** d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025 et a été délabélisé, ainsi que le 11 juillet 2025, concernant l'approche ESG retenue par le Fonds.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,21** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,99** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **52,56%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **6,21** sur 10 par rapport au score ESG de son univers qui est de **6,02** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues conformément à l'approche « Best-in-Class »** : **20%** ;

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone représente **30,95** tonnes d'émissions de CO₂ équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **91,93** tonnes d'émissions de CO₂ équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration** : la part des administrateurs au sein des conseils d'administration est de **97%** par rapport à son univers dont la part est de **98%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **31 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille avait atteint **7,64** sur 10 par rapport au score ESG de son univers qui était de **6,94** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone a représenté **41,49** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **105,52** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires;
- **La part d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration**: la part des administrateurs au sein des conseils d'administration était de **97,94%** par rapport à son univers dont la part était de **98,56%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** au niveau du portefeuille a atteint **7,50** sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **6,96** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, un indicateur ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues a été particulièrement suivi. Sa performances respective au 30 décembre 2022 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** a représenté **48,36** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **140,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **52,56%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3345,44 Teq CO2	3361,08 Teq CO2	Ajustement de la formule	Livraison des outils à la gestion pour

Emissions de gaz à effet de serre			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%	d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	pilote la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Emissions de GES de niveau 2	1821,64 Teq CO2	2206 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
		Emissions de GES de niveau 3	98737,77 Teq CO2	127605,85 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
		Emissions totales de GES	103904,85 Teq CO2	133172,94 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	175,70 (Teq CO2/million d'EUR)	224,25 Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	524,16 (Teq CO2/million d'EUR)	577,37 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,02%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,49%	0,07%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 96,6%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 41,23%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 49%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,20%	Taux de couverture = 96,6%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 15,47%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 25%		
			Taux de couverture = 25,04%	Taux de couverture = 3%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,09 (GWh/million d'EUR)	0,16 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,42%	Taux de couverture = 98,2%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	1,05%	1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et
			Taux de couverture = 97,69%	Taux de couverture = 95,10%		

		incidence négative sur ces zones				produits chimiques dangereux.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4372,91 (Tonnes)	855,77 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,61%	Taux de couverture = 4,5%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	59,95 (Tonnes)	30,29 (Tonnes)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 57,23%	Taux de couverture = 47,2%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	37,12 %	0,37%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,24 %	Taux de couverture = 95,7%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,50%	0,18	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,23 %	Taux de couverture = 51%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,88%	36%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34%	Taux de couverture = 98,2%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	2,97%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,24%	Taux de couverture = 95,50%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	11,74 %	15,48%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,34 %	Taux de couverture = 95,50%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	6,78%	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	6,24%	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'information	4,00%	États-Unis
ALPHABET INC CLASS A	Services de communication	3,38%	États-Unis
JPMORGAN CHASE	Finance	2,84%	États-Unis
MORGAN STANLEY	Finance	2,31%	États-Unis
ALPHABET INC CLASS C	Services de communication	2,24%	États-Unis
BLACKROCK INC	Finance	2,03%	États-Unis
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	1,98%	États-Unis
CATERPILLAR INC	Industrie	1,93%	États-Unis
BROADCOM INC	Technologies de l'information	1,92%	États-Unis
MERCK & CO INC	Santé	1,83%	États-Unis
SALESFORCE INC	Technologies de l'information	1,80%	États-Unis
META PLATFORMS INC CLASS A	Services de communication	1,80%	États-Unis
COCA-COLA	Soins de santé	1,79%	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **97,48%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

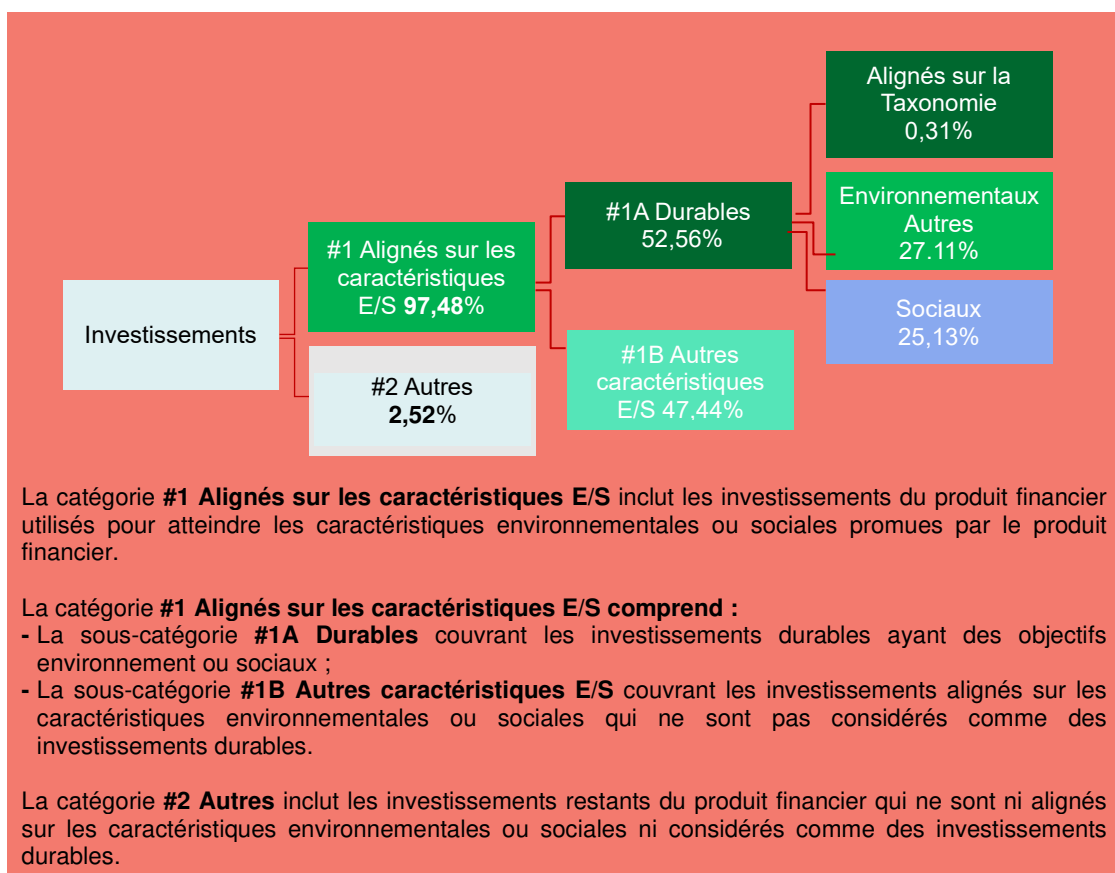
Le Fonds détient actuellement **52,56%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **27,11%** ayant un objectif environnemental et **25,13%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **2,52%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,90** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0,62 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Technologies de l'information	Technologies de l'information	33,20 %
	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs.	13,60 %
	Logiciels	11,80 %
	Technologie : matériel, stockage et périphériques	4,00%
	Services informatiques	2,20%
	Équipement de communication.	1,50%
Finances	Finances	18,70 %
	Consommation discrétionnaire	11,10 %
	Textiles et vêtements	4,80%
	Hôtels, restaurants et loisirs	2,80%
	Biens durables domestiques	1,30%
	Automobiles	0,70%
	Vente au détail spécialisée	0,70%
	Composants automobiles	0,50%
	Produits de loisirs	0,40%
Communication Services	Communication Services	9,00%
	Médias interactifs et services	7,40%
	Divertissement	1,10%
	Médias	0,40%
Produits de consommation de base	Produits de consommation de base	7,40%
Soins de santé	Soins de santé	7,40%
Industriel	Industriel	5,80%
	Machines	2,60%
	Équipements électriques	1,40%
	Conglomérats industriels	1,20%
	Produits de construction	0,60%
Énergie	Énergie	3,40%
	Pétrole, gaz et combustibles consommables	1,80%
	Équipements et services énergétiques	1,60%
	Aucun	1,60%
Immobilier	Immobilier	1,50%
	REITs industriels	1,50%
Matériaux	Matériaux	1,10%
	Produits chimiques	1,10%
L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles		1,80%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **0,31%**.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ **Oui**

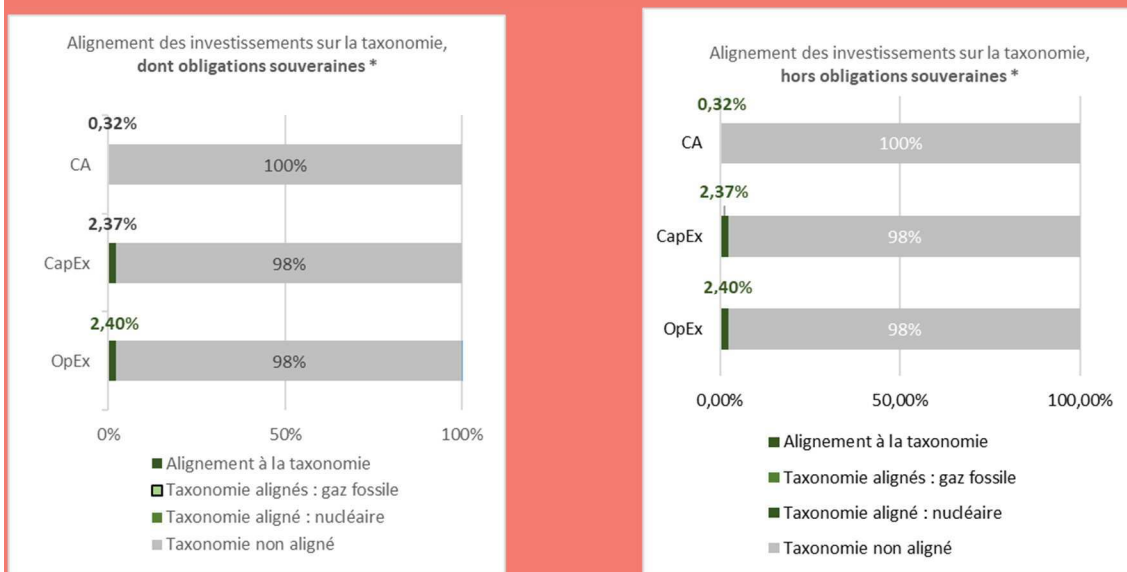
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,52%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **27,11%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **25,13%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice MSCI World qui est le même l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.